

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt-quatre
Le 8 avril

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation	29 mars 2024
Date d'affichage	29 mars 2024
Nombre de conseillers	en exercice 33
	Présents 26
	Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Jacqueline BAZILLE, Nicolle ANTHORE, Ayhan AYDAR, Virginie DALY, Christophe HEBERT, Marc DURAN, Sébastien LAGALLE, Jean-Paul GAUCHARD, Jean-Claude ESTIENNE, Allan BERTU et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Nadège GRUDE, Christophe MOUCHEL, Justine PREVEL-LAVERGNE, Sylvain JOBEY, Nadia DAMART, Sonia CANTELOUP et Aurélie TRAORE **avaient respectivement donné pouvoir à :** Martine LHERMENIER, Thierry RENOUF, Philippe GIRONDEL, Yann DRUET, Françoise DUPARC, Cédric EVANO et Jean-Paul GAUCHARD.

Absents excusés : Nadège GRUDE, Christophe MOUCHEL, Justine PREVEL-LAVERGNE, Sylvain JOBEY, Nadia DAMART, Sonia CANTELOUP et Aurélie TRAORE.

Secrétaire de séance : Allan BERTU et Thierry RENOUF.

N° 2024-033 – CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET CRÉDITS DE PAIEMENT (CP) – RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE SES ANNEXES

L'annualité budgétaire est l'un des principes des finances publiques. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense dès la première année puis avoir recours aux reports de crédits.

La procédure des AP/CP est une dérogation à ce principe d'annualité budgétaire.

Cette procédure permet à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle se compose ainsi :

- **De l'Autorisation de Programme (AP)** : elle couvre la totalité des dépenses d'investissement du programme : études, maîtrise d'œuvre, acquisitions mobilières et immobilières et travaux.
- **Des Crédits de Paiements (CP)** : il s'agit du montant des inscriptions budgétaires pour l'exercice concerné.

La rénovation énergétique de l'hôtel de ville et de ses annexes est adaptée à la création d'une AP/CP.

Cette dernière se présente de la façon suivante :

LIBELLE AP/CP	MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)	REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)		
		2024	2025	2026
Dépenses d'investissement 2024-6D- Rénovation énergétique de l'hôtel de ville et de ses annexes	1 020 000 €	80 000 €	150 000 €	790 000 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction codificatrice M57 ;

VU le règlement financier de la Ville d'Ifs ;

VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 3 avril 2024 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de créer des autorisations de programme et crédits de paiement pour les opérations pluriannuelles en section d'investissement ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

AUTORISE la création d'une AP/CP concernant la rénovation énergétique de l'hôtel de ville et de ses annexes.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ifs, le 8 avril 2024

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE



Rendue exécutoire le : 10 avril 2024

Affichée le : 10 avril 2024

Acte à classer

2024-033

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-04-10T14-23-32.00 (MI252238687)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20240410-2024-033-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Création d'une autorisation de programme (ap) et crédits de paiement (cp) - Rénovation énergétique de l'hôtel de ville et de ses annexes

Date de décision : 10/04/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires
7.1.3. Document budgétaire

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-033.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/04/24 à 13:54

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 10/04/24 à 14:23

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 10/04/24 à 14:29